

PRÉAVIS N° : 19/22

Demande d'un crédit de CHF 245'000.00 pour la création d'un poste de coordinateur-trice (muséologue, historien de l'art ou métier jugé équivalent) d'une durée déterminée de deux ans à un taux d'activité de 60% pour les musées du Vieux-Moudon et Eugène Burnand

CONSEIL COMMUNAL DU 04 OCTOBRE 2022

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Selon l'article 38 du règlement du Conseil communal, la COGEFIN est chargée de l'examen des implications financières supérieures à CHF 50'000.00 par préavis, sans se prononcer sur son bien-fondé ou sur les propositions émises.

Afin de s'acquitter de son mandat, la COGEFIN composée de Mesdames Sandrine Bosse Buchanan, Céline Ombelli, et de Messieurs Alexandre Anthonioz, Cédric Böhlen, Colin Grand, Julien Pittet et Jakup Isufi, s'est réunie le 07 septembre 2022 en compagnie de Monsieur Serge Demierre, Municipal des finances, eaux et énergies.

Nous le remercions pour sa disponibilité et les réponses qu'il a apporté à nos questions.

La COGEFIN s'est réunie le mardi 13 septembre 2022 pour valider le présent rapport.

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 245'000.00 pour la création d'un poste de coordinateur-trice (muséologue, historien de l'art ou métier jugé équivalent) d'une durée déterminée de deux ans à un taux d'activité de 60% pour les musées du Vieux-Moudon et Eugène Burnand.

Cette requête intervient à la suite d'une réflexion lancée par la Municipalité après le retrait du préavis municipal 68/21 concernant l'achat de la parcelle 257 du Grand-Air annoncé par communiqué de presse le 30 septembre 2021, lequel avait fait l'objet d'un renvoi par le Conseil communal le 22 juin 2021 au sens de l'article 75 du règlement du Conseil communal.

En réponse aux points soulevés à l'origine du renvoi, la Municipalité a entamé une réflexion qui a abouti à la tenue d'une séance consultative le 15 septembre 2021. Sous la conduite et sur invitation de la Municipalité, la rencontre a réuni la Fondation du Musée Eugène Burnand, l'Association du Vieux-Moudon, l'Amicale du Rochefort, des représentants de la COGEFIN, ainsi que les rapporteurs de majorité et de minorité de la commission du Conseil communal nommée pour l'examen du préavis 68/21. La décision de retirer le préavis municipal s'est imposée au terme des discussions.

D'entente avec les parties représentées, un groupe de travail a été formé par la Municipalité pour se pencher sur l'avenir du bâtiment du Grand-Air dans l'éventualité de l'achat de la parcelle 257 située à la rue du Château, propriété de l'Etat de Vaud.

Comme postulat de départ, se trouve la confirmation formelle de la Fondation du Musée Eugène Burnand de son intention de rester dans le bâtiment du Grand-Air. Dans son rapport daté du 31 janvier 2022 et intitulé Culture et verdure au sommet de la colline, le groupe de travail indique en préambule que la concrétisation du projet présenté et l'engagement de la Fondation du Musée Eugène Burnand à rester dans le bâtiment du Grand-Air implique la création d'un poste d'un historien de l'art et muséologue à un taux de 60% ou une subvention communale équivalente.

C'est donc en réponse à cette première proposition que la Municipalité soumet aujourd'hui au Conseil communal la présente demande de crédit. En effet, les conclusions du rapport du groupe de travail et les intentions de la Municipalité pour aller de l'avant dans ce dossier sont convergentes. Elles aboutissent donc à la volonté de créer un poste de coordinateur-trice (muséologue, historien de l'art ou métier jugé équivalent) en CDD à 60% pour une durée de 2 ans maximum. Cette position a pu être confirmée lors d'une rencontre qui a réuni la Municipalité et les membres du groupe de travail le 23 mai 2022 au cours de laquelle les personnes présentes ont pu donner un avis favorable sur la proposition municipale.

Selon le planning prévisionnel et sous réserve de l'acceptation du crédit d'étude par le Conseil communal, les jalons importants de la planification sont les suivants :

- Engagement du titulaire dès février 2023
- Fin du contrat printemps 2025
- Sous réserve des conclusions du rapport, préavis pour crédit d'étude pour développement du projet autour du bâtiment du Grand-Air fin 2025

FINANCEMENT

Le montant de crédit sollicité est réparti de la manière suivante :

- Traitement du/de la coordinateur-trice, y compris cotisations AVS-AI-AC, assurances, etc pour une durée de 24 mois CHF 190'000.00
- Achats mobiliers, matériels CHF 15'000.00
- Indemnités, remboursement de frais (expert) CHF 20'000.00
- Divers CHF 20'000.00
- TOTAL CHF 245'000.00
-

Les coûts découlant du présent préavis seront comptabilisés dans un nouveau compte de fonctionnement créé à cet effet et compensés par une reprise sur le fonds «structure pour la culture» doté de CHF 500'000.00 (compte n°9281.13) au moment de l'établissement du présent préavis.

Selon les disponibilités et planification financières de la Commune le montant des charges nécessaire sera assuré par les liquidités courantes.

À ce jour, les liquidités communales se montent à environ CHF 4 millions, et la dette communale est de CHF 13,8 millions.

Les charges supplémentaires n'ont aucune incidence sur le montant du plafond d'endettement. Pour rappel, le plafond d'endettement adopté pour la présente législature se situe à CHF 55,7 millions.

Aucun amortissement n'est à prévoir.

CONCLUSIONS

Après analyse du présent préavis, la COGEFIN vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, à l'unanimité des membres présents, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 19/22 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **autorise formellement la Municipalité à créer un poste de coordinateur-trice (muséologue, historien de l'art ou métier jugé équivalent) pour une durée déterminée de deux ans à un taux d'activité de 60% pour les musées du Vieux-Moudon et Eugène Burnand,**
 2. **accorde à cet effet un crédit de maximum CHF 245'000.—,**
 3. **prend acte que la dépense sera comptabilisée dans le compte de fonctionnement à créer,**
 4. **prend acte que la dépense sera compensée par reprise sur le compte no 9281.13 « Fonds réserve structure pour la culture »,**
 5. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Membre de la COGEFIN ayant participé à l'élaboration de ce rapport : M. Cédric Böhlen

Membres de la COGEFIN présents lors du vote le 13 septembre 2022:

Mmes Sandrine Bosse Buchanan et Céline Ombelli, MM. Alexandre Anthonioz, Cédric Böhlen, Colin Grand, Julien Pittet et Jakup Isufi. Membres excusés Sophie Demierre, et Simon Benjamin.

Moudon, le 13 septembre 2022

Cédric Böhlen
Rapporteur